



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et
des Sports

Service Administratif Jeunesse et Sport

Affaire suivie par : e. villemagne
Poste: 73 49

2011-CP-3953

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 novembre 2011

**SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX
NÉCESSAIRES À LA PRATIQUE DE L'EPS EN COLLÈGES**

| | | |
|--|--------------|-------------|
| Politique sectorielle : Culture, Sports, Jeunesse et Loisirs | | |
| Secteur d'intervention : Sport | | |
| Programme : Soutien aux Équipements Sportifs Communaux (2001P173) | | |
| Données financières | AP 2011 | CP 2011 |
| Montant actualisé | 26 000 000 € | 2 010 000 € |
| Montant déjà engagé | 5 056 635 € | 1 039 440 € |
| Montant disponible | 20 943 365 € | 970 560 € |
| Montant réservé pour ce rapport | 1 040 000 € | 0 € |

| | | | | | |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| AP 2011/2014 | CP 2011 | CP 2012 | CP 2013 | CP 2014 | CP 2015 |
| 26 000 000 € | 2 010 000 € | 4 100 000 € | 6 690 000 € | 7 160 000 € | 6 040 000 € |

Ce rapport vous propose, conformément à la délégation que vous avez reçue par délibération du 6 mai 2011, d'individualiser une partie de l'autorisation de programme de 26 M€ votée le 10 juin 2011, en faveur de 3 collectivités qui ont présenté un dossier de demande de subvention au titre du programme de Soutien aux Équipements Sportifs Communaux pour des projets qui vont être réalisés en début du prochain exercice.

En application de la délibération précitée, ces subventions sont calculées au taux de 40 % de dépenses subventionnables plafonnées comme suit :

- construction ou rénovation de gymnases : 1 700 000 € H.T.
- réalisation ou rénovation de plateaux multisports ou pistes d'athlétisme : 600 000 € H.T.
- rénovation ou changement de la surface de terrains de grands jeux en gazon synthétique : 300 000 € H.T.

Les engagements présentés au profit des Collectivités désignées ci-après s'élèvent à 1 040 000 €, portant à 6 096 635 € les engagements de 2011.

| COMMUNE | OPERATION | MONTANT DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES | SUBVENTION |
|---------------|---|--|-------------|
| LE PORT MARLY | Construction d'un complexe sportif mis à disposition du collège Jean Moulin du Pecq | 2 280 000 € HT plafonné à 1 700 000 € HT | 680 000 € |
| VILLEPREUX | Construction d'une aire d'athlétisme au sein du complexe Salvador ALLENDE | 600 008 € HT plafonné à 600 000 € HT | 240 000 € |
| CHEVREUSE | Transformation en gazon synthétique de la surface du terrain de football du Parc des Sports et de Loisirs | 660 000 € HT plafonné à 300 000 € HT | 120 000 € |
| TOTAL | | 2 600 000 € HT | 1 040 000 € |

Le financement des subventions sera assuré par prélèvement sur les crédits ouverts au budget départemental des exercices 2012 et suivants, selon les modalités confirmées par délibération de l'Assemblée départementale en date du 6 mai 2011, soit :

- le versement d'un acompte de 50 %, dès la réalisation de 50% du projet subventionné;
- le paiement du solde, à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

Conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée départementale lors de la séance du 6 mai 2011, chaque financement sera assorti d'une convention de mise à disposition gratuite de l'équipement en faveur des collégiens. Cette convention interviendra entre le Département, la collectivité propriétaire et/ou gestionnaire de l'équipement et le collège utilisateur. Ce principe permet de fixer les responsabilités de chacune des parties, en termes d'investissement et de fonctionnement, en matière de sécurité et d'hygiène et de préciser la durée et le mode de résiliation du partenariat. Le projet de convention annexé à la délibération tient compte des nouvelles modalités de paiement.

Le projet de délibération suivant vous est soumis :